

**Assemblée générale**

Distr. générale

2 juillet 2018

Français

Original : anglais/espagnol/français

Soixante-treizième session

Point 99 gg) de la liste préliminaire*

Désarmement général et complet**Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise
des armements****Rapport du Secrétaire général****Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Réponses reçues des gouvernements	2
Argentine	2
Australie	8
Cuba	13
Équateur	14
Honduras	15
Maroc	15
Philippines	16
Ukraine	17
III. Réponses reçues du système des Nations Unies	17
Bureau des affaires de désarmement	17
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	23
IV. Réponses reçues d'autres organisations internationales	24
Union européenne	24

* [A/73/50](#).



I. Introduction

1. Dans sa résolution 71/56 sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, l'Assemblée générale a exhorté les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales concernées, les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées à promouvoir l'égalité des chances de sorte que les femmes soient représentées dans tous les mécanismes où sont prises des décisions touchant le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, en particulier dans la perspective de la prévention et de la réduction de la violence armée et des conflits armés.
2. L'Assemblée générale s'est félicitée des efforts que les organismes, institutions, fonds et programmes des Nations Unies continuent de faire pour accorder un rang de priorité élevé à la question des femmes et de la paix et de la sécurité et, à cet égard, a pris acte du rôle que joue l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) en encourageant la mise en œuvre de toutes les résolutions relatives aux femmes dans le contexte de la paix et de la sécurité.
3. L'Assemblée générale a également demandé instamment aux États Membres d'appuyer et de renforcer la participation effective des femmes aux travaux des organisations locales, nationales, sous-régionales et régionales dont les activités concernent le désarmement.
4. L'Assemblée générale a par ailleurs prié le Secrétaire général de solliciter l'avis des États Membres sur les moyens de promouvoir le rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, et de lui présenter, à sa soixante-treizième session, un rapport sur l'application de la résolution 71/56. Établi sur la base des informations communiquées par les États Membres, le présent rapport est soumis en réponse à la demande de l'Assemblée.
5. À cet égard, une note verbale a été adressée à tous les États Membres pour solliciter leurs vues sur le sujet. Un mémorandum daté du 30 janvier 2018 a également été distribué aux entités compétentes des Nations Unies. Les États Membres, les entités compétentes des Nations Unies et d'autres organisations internationales ont été invités à fournir des contributions. Les réponses reçues figurent aux sections II, III et IV du présent rapport. Les réponses reçues après le 15 mai 2018 seront affichées sur le site Web du Bureau des affaires du désarmement¹, dans la langue originale. Aucun additif ne sera publié.

II. Réponses reçues des gouvernements

Argentine

[Original : espagnol]
[15 mai 2018]

Au Ministère de la défense, la Direction nationale du contrôle des équipements de défense est chargée des questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la transparence et la maîtrise des armements.

En ce qui concerne les aspects de ces questions liés à l'égalité des sexes, la Direction a fait état de ce qui suit :

¹ <https://www.un.org/disarmament/fr/egalite-des-sexes/>.

- Les femmes constituent 50 % de son personnel et leur nombre augmente chaque année. Le pourcentage demeure actuellement stable.
- Les activités concernant le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements et des armes de destruction massive sont constamment surveillées par des groupes de travail composés du personnel de la Direction nationale, du personnel conjoint des Forces armées et de l'Institut de recherche scientifique et technique pour la défense.

Cette surveillance englobe l'analyse des documents établis dans le cadre des diverses conventions sur le désarmement et la rédaction des conclusions, propositions et recommandations appropriées, la participation aux réunions mensuelles (huit par an) que les groupes de travail tiennent sur les différentes questions et la participation aux conférences internationales pertinentes.

- Les femmes qui travaillent au sein de la Direction participent activement aux stages, séminaires, conférences et autres formations dispensés dans les instituts militaires et à la Faculté de défense nationale.
- Les femmes qui sont hautement qualifiées et spécialisées dans ces questions représentent le Ministère de la défense lors des forums internationaux consacrés à ces questions.
- Dans le cadre de ses responsabilités, la Direction nationale surveille scrupuleusement le respect des obligations incombant à l'Argentine au titre des divers mécanismes internationaux de désarmement et de maîtrise des armements et continue de garantir la participation des femmes à toutes les activités, afin de créer une masse critique de spécialistes.
- Une fonctionnaire de la Direction nationale est chargée de coordonner les activités de la Commission nationale de contrôle des exportations sensibles et des exportations du matériel de guerre (Décret 603/92). La Commission contrôle ces exportations afin de veiller au respect par l'Argentine de ses engagements internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération.

Coordination des politiques en matière d'égalité des sexes et non-discrimination au sein du Ministère de la sécurité

Le Décret n° 174/2018, promulgué le 2 mars 2018, a institué, au sein de l'Unité de coordination générale du Ministère argentin de la sécurité, une Unité chargée de la coordination des politiques en matière d'égalité des sexes et de la non-discrimination. Cette Unité a pour rôle de rechercher les moyens de garantir que les forces de police et de sécurité assurent l'application effective de la Loi nationale de protection intégrale pour prévenir, réprimer et éliminer la violence contre les femmes (Loi n° 26.485). Ce rôle consiste notamment à agir pour prévenir et traiter les cas de violence sexiste et familiale, prendre des mesures disciplinaires à l'encontre des auteurs de ce type de violence, et assurer la protection et l'indemnisation des victimes de ces comportements au sein des forces de sécurité et de police et intégrer la problématique femmes-hommes dans la formation et la sensibilisation ainsi que dans l'analyse des profils de ces crimes sous toutes leurs manifestations.

Programmes de formation sur l'égalité des sexes à l'intention des forces de sécurité

Dans le cadre de leur formation, les agents des forces de police et de sécurité reçoivent une formation permanente sur les questions relatives à l'égalité des sexes. La Ministre de la sécurité a, par une résolution, mis en place un groupe de travail sur la formation professionnelle qui rend compte à la fois à l'Unité de coordination des politiques en matière d'égalité des sexes et de la non-discrimination et à la Direction

nationale de la formation du Sous-secrétariat à la planification et à la formation au Ministère de la sécurité. Diverses méthodologies sont utilisées et différentes institutions publiques sont sollicitées pour assurer la diffusion et la prise en main des politiques visant à prévenir la violence sexiste.

Cette approche est fondée sur l'implication de nombreux organismes et la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans tous les aspects de la vie institutionnelle (symbolique, normatif et pratique). Les activités ont ainsi été réparties entre de multiples institutions soit au sein du Ministère de la sécurité, où tout le personnel participe aux cours virtuels, soit par le biais d'une formation sur place dans les organismes à travers tout le pays.

À titre d'exemple, les cours suivants sur l'égalité des sexes sont offerts à tout le personnel des forces fédérales et aux agents de police au niveau provincial concernés :

a) Détection rapide des cas de traite des êtres humains aux postes frontaliers : Une formation virtuelle est conçue à l'intention des agents de la Gendarmerie nationale argentine, de la Préfecture navale argentine et de la Police chargée de la sécurité aéroportuaire, du fait que ces forces travaillent aux postes de frontières. Cette formation a pour but de renforcer les capacités des agents chargés du contrôle des migrations et de la détection des cas possibles de traite des êtres humains ainsi que de la détection rapide des victimes éventuelles et des passeurs. Des critères et directives uniformisés sont fournis au personnel.

b) Traitement des plaintes afin de détecter rapidement les cas de traite des êtres humains. La traite des personnes est l'une des principales activités de la criminalité transnationale organisée et les plaintes y relatives ne sont pas toujours classées parmi les cas de traite des êtres humains. La police peut en l'espèce être en train de traiter de cas possibles de traite des personnes figurant parmi d'autres catégories juridiques. Il est crucial de pouvoir apporter l'assistance requise aux victimes éventuelles ; c'est la raison pour laquelle la formation décrit les critères et présente les directives applicables à ce type de criminalité.

c) Critères applicables au niveau fédéral pour intervenir de manière appropriée dans les cas de violence domestique. L'objectif est d'aborder de manière délicate les cas de violence domestique et d'apporter une réponse efficace lorsque les forces de police et de sécurité doivent intervenir dans ce type de cas. À l'issue de la formation, les participants sont en mesure de reconnaître les cas de violence sexiste au sein des familles, de se familiariser avec les directives régissant l'intervention, de comprendre les aspects juridiques et conceptuels, de promouvoir l'accès à la justice pour les femmes victimes, de favoriser la coordination institutionnelle, d'appliquer les mesures judiciaires et de s'assurer que des décisions correctes soient prises conformément aux exigences judiciaires. Ainsi les citoyens, et en particulier les femmes victimes de violence sexiste, recevront une assistance appropriée des agents de police qui disposent des outils nécessaires pour garantir leur sécurité.

Chacune des forces de police et de sécurité est dotée d'un Centre global pour l'égalité des sexes qui dispense des formations dans des sites à travers tout le pays sur l'égalité des sexes, la violence domestique, les relations de travail sous l'angle de l'égalité des sexes et le harcèlement sexuel. Ces centres permettent de sensibiliser le personnel et de faire mieux connaître leur raison d'être, à savoir recevoir les plaintes, faire des exposés et fournir des conseils à tous les travailleurs (en particulier ceux des rangs les plus inférieurs parmi eux).

Le Ministère de la sécurité a également décidé qu'aucun membre des forces de police et de sécurité ne pourra obtenir de promotion sans avoir reçu de formation en matière d'égalité des sexes. Cela permettra de s'assurer que d'ici fin 2018, l'égalité des sexes soit prise en compte dans la formation dispensée à tous les membres.

Politiques en matière d'égalité des sexes au sein des forces de police et de sécurité

a. Traitement des plaintes

L'Unité de coordination a décidé d'employer les termes « plaintes internes » pour décrire les plaintes déposées par des agents des forces de police et de sécurité – en d'autres termes, lorsque tant le plaignant que l'accusé appartiennent à l'une quelconque des quatre forces fédérales de police et de sécurité et que l'infraction présumée s'est produite ou a eu des répercussions sur le lieu de travail, à l'exclusion des infractions visées à l'article 6 a) de la Loi n° 26.485 (violence domestique ou familiale). Dans l'accomplissement de cette tâche, le Centre global pour l'égalité des sexes coordonne ces activités avec chacune des forces fédérales de police et de sécurité.

Le délai de traitement de la plupart des plaintes est long. Cela est dû au fait qu'après que la plainte a été soumise (par l'intermédiaire du numéro d'urgence (134) du Ministère, par courrier électronique, par le biais des médias ou autres moyens), des enquêtes internes sont conduites sur le statut professionnel de l'accusé ainsi que sur l'existence d'autres plaintes auprès du Centre global pour l'égalité des sexes du Ministère.

Après les enquêtes internes, des notes de service officielles sont établies, dans lesquelles il est demandé de fournir des renseignements et de prendre des mesures. Le temps nécessaire dépendra du contenu de la plainte, étant donné que ce ne sont pas tous les faits signalés qui constitueront effectivement des comportements décrits dans la Loi n° 26.485. De même, tous les comportements ne constituent pas un délit, bien qu'ils puissent être considérés comme enfreignant les codes de conduite de chacune des forces fédérales. En particulier, les cas de harcèlement sexuel doivent être traités individuellement, selon la nature de la plainte et le grade et l'ancienneté des personnes impliquées, étant donné que dans de nombreuses juridictions, cela est actuellement considéré comme une infraction ou un acte illicite mais non comme un délit.

b. Congés en cas de violence sexiste

La Résolution n° 443-E/2017, qui est entrée en vigueur le 18 mai 2017, prévoit l'octroi de congés spéciaux en cas de violence sexiste, avec plein traitement, aux femmes travaillant dans les forces de police et de sécurité qui subissent, ou ont subi, toute forme de violence sexiste et ont de ce fait besoin d'un congé. Ces congés spéciaux peuvent également être accordés aux cadets, stagiaires et étudiants des deux sexes ou aux candidats postulant pour des instituts de formation ou de recrutement.

Les congés spéciaux doivent être demandés par la victime et approuvés par l'équipe interdisciplinaire du Centre global pour l'égalité des sexes de l'institution à laquelle appartient la victime. Une fois qu'ils prennent effet, le Centre doit immédiatement notifier le chef de l'unité dans laquelle la victime travaille, en indiquant la durée des congés. Un congé de trois jours sera accordé, qui pourra être prolongé par décision du Centre global pour l'égalité des sexes ou de l'Unité de coordination des politiques en matière d'égalité des sexes et de la non-discrimination.

La Résolution désigne également un forum spécifique pour la recherche sur les questions d'égalité des sexes dans tous les domaines des affaires internes de chacune des forces fédérales de police et de sécurité pour mener toutes les enquêtes faisant intervenir l'octroi de congés spéciaux en cas de violence sexiste.

Prévention de la violence domestique

Après que des cas de violence domestique ont été signalés par des agents des quatre forces fédérales de police et de sécurité via le numéro téléphonique

d'urgence (134) pour déposer plainte auprès du Ministère de la sécurité, cette unité de coordination transmet ces plaintes aux tribunaux si un délit a été commis ou lorsque le plaignant signalant le cas par ligne téléphonique décide de porter l'affaire devant les tribunaux, laissant au juge le soin de décider si des poursuites doivent être entamées.

L'Unité porte ensuite le cas à l'attention des forces de police et de sécurité auxquelles appartient le plaignant.

Prévention de l'utilisation des armes

La Résolution 1515/2012 du Ministère de la sécurité stipule qu'en cas de plainte pour violence sexiste et/ou violence domestique impliquant un membre des forces fédérales de police et de sécurité et lorsque les tribunaux ont émis une ordonnance de protection (pour protéger le plaignant), le port d'une arme de service doit être immédiatement interdit. Le but est d'empêcher que l'arme ne soit introduite dans le foyer où est survenu l'acte de violence.

En outre, la Résolution 299/2013 permet au Ministère de la sécurité de consulter l'Agence nationale de contrôle des matériels au sujet du port d'une arme civile par l'accusé, pour que les tribunaux soient au courant de l'existence de cette arme et procèdent, si nécessaire, à la perquisition du domicile en question pour confisquer l'arme.

Les deux Résolutions s'appliquent simultanément et les forces fédérales doivent immédiatement mettre en place une commission d'examen médical chargée d'évaluer si l'accusé devrait être autorisé à porter une arme, ainsi que son état physique et mental.

Levée de la restriction du port d'arme

Une fois que l'ordonnance de protection a expiré, ou que l'action en justice a été rejetée, on évalue dans quelle mesure il est possible de lever la restriction du port d'arme et une commission d'examen médical est de nouveau constituée. S'il est déclaré apte au service et à porter une arme, avant de lever la restriction, l'accusé doit participer au Programme psycho-socio-éducatif créé et mis en œuvre par l'Unité de coordination depuis 2018. Une fois que ces exigences ont été satisfaites, des mesures sont prises pour restaurer l'arme de service.

En 2017, avant qu'elle ne possède son propre Programme psycho-socio-éducatif et afin de se conformer à la Résolution 1515/2012, l'Unité de coordination des politiques en matière d'égalité des sexes et de la non-discrimination a pris des mesures pour organiser, de concert avec le Ministère de la justice et des droits de l'homme, un atelier sur place sur les dialogues sur l'égalité des sexes et la culture, en tant qu'effort de collaboration pour aider à la réintégration au sein des forces fédérales d'hommes ayant eu des comportements agressifs visés dans la résolution susmentionnée.

Reconnaissant qu'il importe de disposer d'un programme faisant pendant à cet atelier, l'Unité de coordination a, en 2018, mis sur pied le Programme psycho-socio-éducatif « Relations saines », auquel il est obligatoire d'assister, avant que la mesure de restriction ne soit levée.

Le Programme a pour but de cibler tous les agents des forces fédérales visés par la Résolution 1515/2012. En outre, il est prévu d'étendre le Programme aux personnes accusées d'actes de violence au sein des forces (violence sur le lieu de travail).

Le Programme met l'accent sur la réadaptation psycho-socio-éducative, en sensibilisant aux questions concernant la violence sexiste et/ou domestique et la

réintégration dans une force dont la principale fonction est d'assurer la protection de l'ordre public et la sécurité des personnes. Le Programme englobe 12 réunions (quatre heures par semaine, soit 48 heures au total) et s'articule autour de trois segments : 1) Connaissances ; 2) Réflexions ; et 3) Pertinence.

Féminicide

Les Directives à l'intention des forces de police et de sécurité pour les enquêtes sur place sur les féminicides ont été adoptées par le Ministère argentin de la sécurité par la Résolution 1278-E/2017 du 24 novembre 2017.

Ce document est le fruit de travaux de deux groupes de travail convoqués par l'Unité de coordination des politiques en matière d'égalité des sexes et de la non-discrimination, qui impliquaient des experts des quatre forces fédérales de police et de sécurité et des personnes s'occupant de cette question dans la fonction publique, le système judiciaire, le Bureau du Procureur général et les organisations de la société civile.

On s'est principalement attaché à repenser et réviser les Directives à l'intention des forces fédérales de police et de sécurité pour les enquêtes sur place sur les féminicides, adoptées en 2013 par la Résolution 428/2013 et mises en œuvre jusqu'en janvier 2016 dans la ville autonome de Buenos Aires.

Les participants étaient chargés de réexaminer cet outil de travail au vu de quatre années de mise en œuvre, des décisions des tribunaux et des besoins des juges et des procureurs généraux dans la poursuite de leurs enquêtes sur les morts violentes de femmes, dans le but d'améliorer l'intervention de la police en pareil cas.

À l'issue de ces discussions, les instructions concernant l'intervention ont été mises à jour pour tenir compte du Protocole type latino-américain pour les enquêtes liées au meurtre sexiste de femmes (féminicide) élaboré par le Bureau régional pour l'Amérique centrale du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Bureau régional d'ONU-Femmes pour les Amériques et les Caraïbes.

Dans le but de mettre en œuvre au niveau fédéral cet outil d'intervention de la police, en mars 2018, l'Unité de coordination des politiques en matière d'égalité des sexes et de la non-discrimination a soumis les Directives à l'examen des autorités provinciales dans le cadre du Conseil interne de sécurité, par le biais d'une convention d'adhésion en vertu de laquelle les provinces de Chaco, Entre Ríos, Jujuy, La Pampa, Misiones, San Juan, Santa Cruz, Santa Fe, Tierra del Fuego et Tucumán, se sont engagées à mettre en place les mécanismes nécessaires à l'incorporation des dispositions des Directives dans les procédures policières pour traiter les cas de meurtres violents de femmes. Cette mesure s'accompagnera de la fourniture de matériels et de formations organisés par l'Unité de coordination.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du Plan fédéral du Ministère de la sécurité pour l'identification des causes de féminicides, visant à fournir des données quantitatives et qualitatives sur les féminicides qui surviennent en Argentine dans chacune des 24 juridictions et de déterminer leurs causes. Elles incluent des variables socioéconomiques et des éléments du système de sécurité publique ainsi que leurs effets sur la survenue d'événements de ce type en Argentine. Les conclusions nous permettront de concevoir des programmes visant à réduire les féminicides dans notre pays.

À cet égard, l'Unité de coordination est chargée d'assurer la formation du personnel des organismes et des bureaux d'experts scientifiques de chacune des forces fédérales et provinciales de police et de sécurité ainsi que des agents de prévention, en vue d'imposer une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes

lorsque l'on aborde la scène du crime dans les affaires de meurtres violents de femmes et afin de se conformer aux injonctions des tribunaux à tous les stades de l'enquête.

Traite des êtres humains

En 2008, le Ministère de la sécurité a créé des unités spéciales dans chacune des forces fédérales de sécurité mentionnées ci-après afin de prévenir les crimes liés à la traite des personnes et d'enquêter à ce sujet : la Division de la traite des êtres humains de la Police fédérale argentine ; le Département de lutte contre la traite des êtres humains de la Gendarmerie fédérale argentine ; le Département d'enquêtes sur la traite des êtres humains de la Préfecture navale argentine ; et l'Unité opérationnelle de la Police de sécurité aéroportuaire pour la lutte contre le narcotrafic et les délits connexes.

Le Système intégré d'information sur les crimes liés à la traite des êtres humains a également été créé au sein de ce ministère afin de rassembler des données quantitatives et qualitatives sur chacune des activités (enquêtes ou recherches) entreprises par les forces fédérales en rapport avec la commission possible de crimes liés à la traite des personnes et de crimes complexes.

Australie

[Original : anglais]

[15 mai 2018]

L'Australie se félicite de la possibilité qui lui est donnée de faire part de ses vues sur les « moyens de promouvoir le rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements » et sur l'application de la résolution 71/56. L'Australie soutient énergiquement la promotion du rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. Des réponses tenant compte de la problématique femmes-hommes aux défis mondiaux et régionaux sont nécessaires pour appuyer le renforcement de la stabilité, de la sécurité et de la prospérité. L'Australie promeut la nécessité de forums qui soient dynamiques et créatifs, centrés sur la résolution des vrais problèmes et l'instauration de la confiance, où les femmes et les hommes contribuent sur un pied d'égalité à rendre notre monde plus sûr et plus stable².

En outre, l'établissement de liens entre la résolution 71/56 et les programmes connexes facilite la réalisation effective des objectifs énoncés dans la résolution. Nous nous félicitons des liens établis dans la résolution 71/56 avec le programme en faveur des femmes et de la paix et la sécurité, qui reconnaît le rôle que jouent les femmes, notamment en tant que dirigeantes et médiatrices dans la prévention des conflits, les réponses aux conflits et les processus de paix, et avec les objectifs de développement durable pertinents pour la promotion des femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements.

Nous décrivons brièvement ci-dessous les mesures que l'Australie a prises pour appliquer la résolution 71/56, ainsi que les moyens de promouvoir davantage la participation des femmes aux activités de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements.

² Déclaration de l'Australie à la Conférence du désarmement à l'occasion de la Journée internationale des femmes (8 mars 2018).

Mesures prises par l'Australie pour appliquer la résolution 71/56

L'Australie s'efforce d'assurer la participation pleine et effective, sur un pied d'égalité, des femmes et des hommes en tant que facteur déterminant pour la promotion et l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables. La liste ci-après des mesures concrètes prises par l'Australie en vue d'appliquer certaines dispositions de la résolution 71/56 est limitée à quelques exemples bien précis. Elle n'est pas exhaustive et ne porte pas sur tous les paragraphes du dispositif de ladite résolution.

Mesures prises comme suite au paragraphe 1 : « Exhorte les États Membres [...] à promouvoir l'égalité des chances de sorte que les femmes soient représentées dans tous les mécanismes où sont prises les décisions touchant le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, en particulier dans la perspective de la prévention et de la réduction de la violence armée et des conflits armés »

L'Australie est déterminée à assurer une participation pleine et égale des femmes dans le secteur de la sécurité.

a) La promotion du rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements est au cœur de la politique étrangère de l'Australie. Le Foreign Policy White paper (2017) de l'Australie énonce que l'autonomisation des femmes constitue une priorité absolue³ dans le cadre de la politique étrangère. Notre stratégie pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui sous-tend nos activités en matière d'égalité des sexes, définit, comme l'un de ses trois domaines prioritaires, le renforcement de la participation des femmes à la prise de décisions, au leadership et à la consolidation de la paix⁴. Des travaux de recherches ont démontré que lorsque les femmes sont incluses dans les processus de paix, la probabilité de conclure des accords de paix durables augmente. Notre Plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité 2012–2018 (qui a été prolongé jusqu'à mi-2019), esquisse, comme indiqué ci-dessous, comment l'Australie promeut, dans le cadre d'une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration, le rôle des femmes dans le secteur de la sécurité :

- En intégrant une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes dans les politiques de l'Australie relatives à la paix et à la sécurité ;
- En veillant à ce que le Gouvernement australien tienne compte des priorités dans le domaine des femmes et de la paix et la sécurité et que les femmes aient la possibilité d'accéder à des postes de responsabilité ;
- En favorisant la mise en œuvre des objectifs dans le domaine des femmes et de la paix et la sécurité au niveau international, notamment dans le cadre de l'ONU et d'autres instances multilatérales⁵.

b) L'Australie a ratifié et met actuellement en œuvre un certain nombre de traités internationaux et programmes des Nations Unies relatifs à la maîtrise des armements et au désarmement qui favorisent activement la participation des femmes, notamment le Traité sur le commerce des armes, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses

³ Gouvernement australien, 2017 Foreign Policy White Paper (2017) p. 93.

⁴ Ministère australien des affaires étrangères et du commerce, *Gender Equality and Women's Empowerment Strategy* (février 2016), p. 6.

⁵ Gouvernement australien, Australian National Action Plan on Women, Peace and Security 2012-2018, tableau 1.

aspects et la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

- C'est ainsi que l'Australie, grâce au Fonds de développement international, un programme de microfinancements souple géré par la Mission permanente de l'Australie auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Genève, a appuyé une délégation de jeunes femmes originaires de diverses régions géographiques pour qu'elles puissent participer à la seizième réunion des États Parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, en tant que membres de la délégation de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, en décembre 2017.

c) L'Australie tire parti de l'ONU et d'autres instances internationales pour agir en vue de l'adoption d'une formulation promouvant et défendant une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements.

- Par exemple, le 8 mars 2018, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, l'Australie a invité la Conférence du désarmement à donner le ton en matière d'égalité des sexes.
- En marge de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, tenue en 2018, l'Australie a organisé conjointement avec les Pays-Bas, la Suède et le Canada, une manifestation parallèle intitulée « Les femmes dans le Traité de non-prolifération nucléaire », le 25 avril 2018.
 - Lors de cette manifestation, la Haut-Représentante des Nations Unies pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, a salué le rôle des femmes « en tant qu'agents de changement et de progrès » et a dit qu'elle était encouragée de voir l'intérêt croissant que manifestaient ces dernières années les États Membres à intégrer la problématique femmes-hommes aux débats sur la non-prolifération nucléaire, bien que la participation des femmes aux sessions du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020 ne se soit que légèrement améliorée⁶.
- Au cours du débat général de la deuxième session du Comité préparatoire, la déclaration générale, prononcée au nom du Groupe des Dix de Vienne, qui inclut l'Australie, soulignait l'importance de promouvoir la participation pleine et effective des hommes et des femmes, sur un pied d'égalité, dans la non-prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire⁷. Dans sa déclaration faite devant le groupe thématique III sur le renforcement du processus d'examen du Traité, l'Australie a indiqué que la réalisation de la parité des sexes n'était pas

⁶ Remarques faites par la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, lors de la manifestation consacrée aux femmes dans le Traité de non-prolifération nucléaire, organisée par les Missions permanentes de l'Australie, du Canada, des Pays-Bas et de la Suède auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Genève.

⁷ Déclaration de l'Australie au nom du Groupe des Dix de Vienne lors du débat général de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité en 2020 (Genève, 23 avril – 4 mai 2018).

seulement une bonne politique mais permettrait aussi de renforcer la capacité et l'efficacité des processus relatifs au Traité et de leurs résultats⁸.

- Le 26 octobre 2017, durant une réunion de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Australie a adhéré à une déclaration faite par le Canada au nom d'un groupe d'États, qui soulignait l'importance d'accroître la représentation et la participation des femmes dans les mécanismes de désarmement, et de prendre en compte la problématique femmes-hommes dans les questions touchant le désarmement⁹.
- Le 14 octobre 2017, lors d'une réunion de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Australie a exposé son point de vue sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, qui faisait fond sur le thème qu'elle avait retenu dans le cadre de la conférence de l'OSCE avec les partenaires asiatiques qu'elle avait accueillie en 2013 en vue d'améliorer la sécurité des femmes et des filles¹⁰.

Mesures prises comme suite au paragraphe 5 : « Demande instamment aux États Membres d'appuyer et de renforcer la participation effective des femmes aux travaux des organisations actives dans le domaine du désarmement aux niveaux local, national, sous-régional et régional »

Mesures prises comme suite au paragraphe 6 : « Engage tous les États à donner des moyens d'action aux femmes, notamment en renforçant, en tant que de besoin, leurs capacités, afin qu'elles participent à la conception et à l'exécution des mesures en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements »

a) L'Australie est fière de compter un certain nombre de femmes qui le représentent, au niveau national et à l'étranger, sur les questions touchant le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. Dans le cadre de notre rôle en tant que coprésident du Groupe des Amis du Nucléaire au féminin, lequel comprend 23 États, nous travaillons en consultation avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour identifier les initiatives concrètes visant à accroître la présence des femmes au sein du secrétariat de l'AIEA :

- L'Australie examine actuellement des moyens pratiques et concrets d'appuyer les objectifs d'égalité des sexes établis par l'AIEA et de collaborer avec le réseau des points focaux de l'Agence. Cela inclut les efforts en matière de renforcement des capacités qui soulignent et évaluent le rôle joué par les points focaux pour favoriser une culture inclusive

b) L'Australie était également fière de présider la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies en 2018 et d'avoir la deuxième femme consécutive à présider la Commission après l'Argentine. Tout comme l'Argentine, nous avons également atteint la parité des sexes en ce qui concerne les

⁸ Déclaration de l'Australie à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité en 2020, « Statement for cluster III (strengthening the NPT review process) ».

⁹ Déclaration prononcée par le Canada au nom d'un groupe d'États devant la Première Commission de l'Assemblée générale intitulée « Statement on gender and the disarmament machinery, cluster 7 » (New York, 26 octobre 2017).

¹⁰ Déclaration de l'Australie lors de la réunion du Groupe de contact de l'OSCE avec les partenaires asiatiques, « Implementing Security Council resolution 1325 on women and peace and security: Australian perspectives » (14 octobre 2016).

présidents des deux groupes de travail de la Commission du désarmement (Belgique et Jamaïque) ;

c) L'Australie est l'un des principaux donateurs du Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements au titre duquel les donateurs ont convenu de critères de sélection prévoyant que les demandeurs doivent démontrer que leurs propositions ont pris en compte les questions d'égalité entre les sexes ;

d) L'Australie soutient la participation effective des femmes dans les organisations actives dans le domaine du désarmement à tous les niveaux et a régulièrement envoyé des représentantes pour participer au Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement, notamment en 2018.

« Engage tous les États à établir des critères nationaux d'évaluation des risques appropriés qui contribuent efficacement à prévenir l'utilisation d'armes pour commettre des actes de violence contre les femmes et les enfants » (par. 8)

a) L'évaluation des risques liés à l'exportation des armes est périodiquement examinée et mise à jour en Australie afin de veiller à l'intégration de l'analyse des sexospécificités dans le respect et la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes ;

b) En 2017, l'Australie, dans le cadre d'une initiative conjointe avec la société civile, a examiné le lien entre le Traité sur le commerce des armes et le souci d'équité entre les sexes, mis en évidence dans la publication intitulée « Reinventing the Narrative: The Broader Benefits to the Arms Trade Treaty »¹¹ ;

c) En 2016, l'Australie a parrainé la production par Handicap International (aujourd'hui dénommé Humanité & Inclusion) de la publication intitulée « Guidance on an Integrated Approach to Victim Assistance », qui vise à promouvoir des efforts d'assistance non-discriminatoires et durables aux victimes au titre de conventions de désarmement sur les armes à sous-munitions, les mines terrestres et autres restes explosifs de guerre. Ces Directives soulignent la nécessité d'une approche adaptée à l'âge et au sexe de l'assistance aux victimes, pour faire en sorte que les survivants de tous âges et des deux sexes soient inclus parmi les bénéficiaires tant de l'assistance spécifique aux victimes que des efforts plus larges d'aide au développement.

Autres moyens de promouvoir la participation des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements

D'une manière globale, des grands progrès sont en train d'être faits en vue d'atteindre l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, mais les femmes continuent d'être sous-représentées au sommet – aux postes de direction, de représentation et d'influence. Nous ne réaliserons pas l'égalité des sexes aussi longtemps que les femmes n'accéderont pas à des postes de direction.

L'Australie présente d'autres suggestions pratiques visant à promouvoir la participation des femmes aux activités de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements :

- Les États Membres peuvent s'efforcer d'être mieux informés de la dimension sexospécifique des questions sur lesquelles ils travaillent et d'appliquer une perspective sexospécifique à tous les aspects de la sécurité internationale

¹¹ Centre for Armed Violence Reduction, "Reinventing the narrative: the broader benefits to the Arms Trade Treaty" (2017).

- Les États Membres peuvent montrer la voie en soutenant la diversité aux postes de décision aussi bien dans leurs propres structures gouvernementales que dans les organisations internationales
- Les femmes représentant les États Membres peuvent servir de mentors pour les futures collègues, ces dernières pouvant ainsi avoir l'occasion d'apprendre auprès de collègues expérimentés
- Les États Membres peuvent aider les femmes à contribuer plus activement aux travaux des instances œuvrant en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, notamment en veillant à ce que les délégations comptent autant de femmes que d'hommes et à ce que des femmes de tous niveaux et de tous horizons fassent partie des délégations
- Lors de l'examen des experts et de la participation aux groupes de discussion, il importe de s'assurer que ces groupes soient diversifiés du point de vue des sexes et de rechercher des femmes qualifiées pour enrichir les perspectives
- L'utilisation des médias sociaux et d'autres plateformes publiques pour reconnaître, promouvoir et célébrer la contribution des femmes en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements pourrait constituer un moyen de lutter contre les stéréotypes
- Il conviendrait d'encourager, dans la mesure du possible, le recueil et la présentation de données ventilées par sexe sur la participation des femmes aux activités de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, afin de pouvoir mesurer les progrès accomplis pour aller de l'avant.

Cuba

[Original : espagnol]
[5 avril 2018]

Cuba reconnaît qu'il importe d'accroître la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décision, aussi bien dans les institutions nationales qu'internationales, dans l'élaboration des politiques concernant les questions touchant la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Nous soutenons la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, ainsi que l'appel lancé en vue de garantir la paix pour la promotion des femmes, et le fait qu'il reconnaisse le rôle des femmes dans la promotion de la paix et d'un désarmement complet et général sous un contrôle international strict, efficace et efficient.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des questions qui prennent de plus en plus d'ampleur. À cet égard, il incombe à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social des Nations Unies d'assurer efficacement le suivi des engagements internationaux pris par les États Membres de l'ONU en vue d'atteindre cet objectif.

Cuba s'est engagé à promouvoir l'égalité complète des chances entre les hommes et les femmes à tous les niveaux, y compris dans les mécanismes de prise de décision concernant les questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements.

Cuba a remporté des succès considérables dans la promotion de l'emploi, de l'éducation, de la santé et de la participation des femmes à la vie politique et économique, grâce aux politiques publiques instituées après la révolution cubaine en faveur de la population en général et des femmes en particulier.

La participation des femmes cubaines à la vie politique du pays est illustrée par la forte présence féminine dans tous les organes de l'État et du Gouvernement cubains, y compris les forces armées. Après les élections tenues le 11 mars 2018, la représentation des femmes au sein du Parlement a augmenté, passant à 53,22 %, chiffre record, qui dépassait les objectifs fixés dans le Programme d'action de Beijing et faisait de Cuba le deuxième plus grand pays en ce qui concerne la présence des femmes dans le corps législatif.

Cuba réaffirme sa détermination à continuer d'œuvrer en vue de promouvoir le progrès et l'autonomisation des femmes dans toutes les sphères de la vie sociale.

Équateur

[Original : espagnol]
[15 mai 2018]

La Constitution de l'Équateur énonce que les Forces armées sont une institution qui a pour mission de protéger les droits, libertés et garanties des citoyens. Elle reconnaît également le droit des personnes d'être libres de toute forme de violence et consacre les principes d'égalité des sexes et d'élimination des inégalités et de la discrimination à l'égard des femmes. En outre, elle stipule que les critères d'égalité des sexes sont le fondement sur lequel s'appuient les lois régissant les droits et obligations des membres des Forces armées et de la Police nationale. Le plan de développement national 2017-2021 (« Toute une vie »), qui est fondé sur une approche participative associée à une concertation nationale, intègre l'égalité des sexes dans ses objectifs, politiques et directives. L'Équateur considère que les politiques orientées vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles à la promotion de la cause de la paix.

Le Ministère de la défense adhère au principe de la défense en tant que bien public, incluant une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les priorités politiques en matière de défense. À cet égard, l'Équateur a mis en place la Politique d'égalité des sexes dans les Forces armées, un outil destiné à favoriser l'intégration des femmes dans le corps militaire. Cette politique est fondée sur les principes d'égalité et de non-discrimination à l'égard des femmes et fournit des orientations politiques et stratégiques pour assurer la participation des femmes dans l'armée, en prônant l'égalité des droits et des chances. Elle préconise l'abandon des schémas culturels favorisant la violence sexiste, intègre cet aspect dans la formation militaire et promeut des programmes d'éducation à la prévention de la violence sexiste, en particulier dans la formation des troupes. Il existe également un système de suivi pour mesurer l'impact des politiques en faveur de l'égalité des sexes ainsi qu'un Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les Forces armées qui promeut les droits de l'homme et l'égalité des sexes afin d'encourager le processus d'inclusion du personnel militaire féminin et de donner des instructions que les membres des forces armées observeront.

L'Équateur estime que le renforcement des mesures nationales consolide celles prises au niveau international. Il est essentiel de lutter contre l'impunité dans les cas de violence sexuelle en période de conflits, y compris ses causes profondes.

L'Équateur est préoccupé par les cas de violence sexiste et sexuelle survenant en période de conflit. Personne ne devrait en pareil cas être hors de portée de la justice nationale et internationale. À cet égard, les États sont engagés à adhérer au Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

L'Équateur reste déterminé à appuyer et à continuer de favoriser une véritable culture de la paix et de nouvelles formes de coexistence qui encouragent l'égalité des conditions et des chances pour les femmes ainsi que leur autonomisation pour qu'elles puissent participer à tous les travaux menés dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

Honduras

[Original : espagnol]

[24 avril 2018]

Le Honduras reconnaît l'importance de la participation des femmes dans l'élaboration des politiques gouvernementales et leur mise en œuvre, ainsi que de l'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique et l'exercice de toutes les fonctions publiques à tous les niveaux de l'administration, comme énoncé dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

À cet égard, les femmes honduriennes font graduellement leur entrée au sein de l'appareil étatique et des institutions dont il se compose, notamment les Forces armées ; c'est ainsi qu'aux échelons supérieurs, au total 2 390 femmes remplissent toute une série de tâches et missions aux niveaux national et international.

Toutefois, nous reconnaissons qu'il importe d'accroître la présence des femmes non seulement au sein des institutions chargées de la sécurité et de la défense, mais également aux niveaux décisionnels et dans les négociations sur le désarmement et d'autres questions.

Des programmes peuvent être mis en place au niveau institutionnel pour promouvoir le renforcement des capacités des femmes honduriennes en matière de gestion aux fins de la prise de décisions, de manière à favoriser leur capacité à diriger, l'estime de soi et la confiance en soi, ainsi qu'à les encourager à être sûres d'elles pour qu'elles puissent relever des défis nécessitant de prendre des décisions dans un domaine important tel que celui du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

Maroc

[Original : français]

[8 mai 2018]

Le Royaume du Maroc se réjouit de la détermination du Conseil de sécurité et du Secrétaire général à faire face aux violations commises contre les femmes en période de conflit armé et se félicite des progrès réalisés pour faire participer les femmes aux opérations de maintien de la paix.

Le Maroc condamne toutes les violations du droit international commises par les auteurs de crimes contre les femmes en période de conflit armé.

Le Maroc rappelle que l'adoption de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité constitue une reconnaissance internationale du rôle des femmes en matière de paix et de sécurité.

Le Maroc suggère de concentrer les efforts sur des actions d'envergure, telles que la prise en compte dans les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration du sort des femmes qui, dans des situations de conflit, sont recrutées contre leur gré par des factions armées et forcées à porter les armes.

Philippines

[Original : anglais]
[9 mai 2018]

Les Philippines, par l'intermédiaire de leurs organismes publics, à savoir le Ministère de la défense nationale et la Police nationale philippine, se félicitent de la résolution car elle reconnaît l'importance des femmes dans la promotion de la paix internationale. Une approche tenant compte de la problématique femmes-hommes sur les questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements peut offrir de nouvelles perspectives sur la façon dont les questions peuvent être abordées. Le Ministère de la défense nationale estime que l'intégration de perspectives sexospécifiques peut modifier la manière dont sont formulées les questions touchant au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements dans les débats aux niveaux national et international.

Le Ministère prend également des mesures dans les Forces armées des Philippines pour appuyer la participation active des femmes aux efforts de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Les Forces armées encouragent la participation des femmes issues de ses rangs aux efforts de formation et aux conférences consacrées à ces questions aux niveaux national et international. Au niveau local, les femmes de l'armée ont été fortement impliquées dans les opérations de soutien et les programmes de réadaptation pendant et après la crise de Marawi. Au niveau international, les Forces armées encouragent également la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

La Police nationale philippine appuie également l'adoption de la résolution [71/56](#) de l'Assemblée générale. Les Philippines se conforment aux exigences du paragraphe 5 de la résolution concernant « la participation effective des femmes aux travaux des organisations locales, nationales, sous-régionales et régionales dont les activités concernent le désarmement ». Les femmes sont impliquées dans le processus de paix de Mindanao, qui inclut le désarmement des groupes musulmans belligérants. La Loi de la République no 8551¹² « donne priorité au recrutement des femmes¹³ » et promeut le rôle des femmes dans l'application effective des lois, la consolidation et le maintien de la paix et la sécurité publique. Cette loi prévoit également la création d'un bureau des femmes dans tous les postes de police à travers le pays pour gérer et traiter les affaires qui concernent les atteintes à la chasteté, le harcèlement sexuel et les sévices dirigés contre des femmes et leurs enfants et d'autres infractions similaires¹⁴. Grâce à cette disposition, plusieurs

¹² Loi de 1998 portant réforme et réorganisation de la Police nationale philippine.

¹³ Section 58 – Priorité au recrutement des femmes.

¹⁴ Section 57 – Création et fonctions.

problèmes et préoccupations des femmes et des enfants pris dans les conflits armés sont traités par les policières des forces de police des Philippines.

La Police nationale des Philippines recommande que les États Membres soient encouragés à élaborer des programmes ou des mécanismes appropriés et efficaces qui permettront de protéger les femmes qui ont participé à la mise en œuvre des initiatives de désarmement aux niveaux local, national, sous-régional et régional. Les autorités locales sont également encouragées à participer à cette initiative. L'utilisation des médias peut également être renforcée afin de solliciter l'appui du grand public et de promouvoir le rôle crucial des femmes dans le renforcement des capacités et les efforts qu'elles déploient pour mener des enquêtes et engager des poursuites contre le trafic d'armes à feu.

Ukraine

[Original : anglais]

[15 mai 2018]

Conformément à la décision n° 1834 du Conseil des ministres du 27 décembre 2006 « portant approbation du Programme national visant à assurer l'égalité des sexes dans la société ukrainienne » afin d'appliquer le principe d'égalité des droits et des chances pour les hommes et les femmes, les organes étatiques compétents en Ukraine respectent strictement la répartition égale en procédant aux nominations dans la fonction publique.

À l'heure actuelle, la représentation des sexes au Ministère ukrainien de l'intérieur est la suivante : 48,9 % pour les femmes et 51 % pour les hommes.

Plus de 5 000 femmes font leur service militaire dans le Service national des gardes-frontières de l'Ukraine, et 90 % d'entre elles servent dans les services de contrôle des frontières.

Toutes les femmes qui travaillent dans les institutions publiques compétentes participent activement aux divers cours de formation, séminaires et conférences sur le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, qui sont organisés aux niveaux national et international.

Par exemple, le cours sur le contrôle civil démocratique du secteur de la sécurité, qui comprend des conférences sur la politique d'égalité des sexes dans le domaine de la sécurité et de la défense, est dispensé à l'Académie nationale des services ukrainiens de sécurité.

III. Réponses reçues du système des Nations Unies

Bureau des affaires de désarmement

[Original : anglais]

[15 mai 2018]

Généralités

Depuis le dernier rapport sur cette question, la démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes a de plus en plus été au cœur des débats des États Membres sur les questions liées au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements. En tant que question transversale, les considérations d'égalité entre

les sexes ont été soulevées dans plusieurs organes de désarmement dans divers contextes, notamment en mettant l'accent sur le renforcement de la participation des femmes aux forums du désarmement, l'impact différencié selon le sexe des armes, et le lien entre l'efficacité de la maîtrise des armements et la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 5 relatif à l'égalité des sexes et à la prévention de la violence sexiste. Les États Membres ont également manifesté un regain d'intérêt en 2016 et 2017 au sujet des considérations d'égalité des sexes en ce qui concerne les armes de destruction massive.

Les questions concernant les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements ont été traitées dans divers forums multilatéraux, dont le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, la Conférence du désarmement, et les processus d'examen des instruments relatifs au désarmement. Le Secrétaire général s'est également penché sur les liens entre l'égalité des sexes, les armes légères et de petit calibre, et les femmes et la paix et la sécurité et les programmes de développement durable.

Dans le document final de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous ses aspects ([A/CONF.192/BMS/2016/2](#), annexe), tenue du 6 au 10 juin 2016, les États se sont engagés à : prendre en compte les incidences différentes des armes légères et de petit calibre illicites sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons dans les politiques et programmes visant à lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre ; promouvoir la participation et la représentation significatives des femmes aux processus d'élaboration des politiques, de planification et de mise en œuvre reliés au Programme d'action ; encourager le recueil de données ventilées sur l'égalité des sexes et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre ; et envisager sérieusement d'accroître le financement des politiques et des programmes qui tiennent compte des différentes façons dont les armes légères et de petit calibre touchent les femmes, les hommes, les filles et les garçons.

Dans son rapport de 2016 à l'Assemblée générale sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ([A/71/438](#)), le Secrétaire général a noté que les groupes de femmes pouvaient être de puissants acteurs de la surveillance des accords de paix si la possibilité et l'appui leur étaient fournis. Dans son rapport de 2017 à l'Assemblée générale sur cette question et sur l'assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre ([A/72/122](#)), le Secrétaire général a souligné les progrès accomplis sur les questions liées à l'égalité des sexes dans le document final de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères. En outre, le Secrétaire général a insisté sur le fait qu'il reconnaissait qu'il existait un lien entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (en particulier l'objectif 16.4, qui a trait à la réduction des flux d'armes illicites), le Programme d'action sur les armes légères et l'Instrument international de traçage, qui constituait l'une des réussites les plus importantes de la réunion. Les États ont souligné que la réalisation de l'objectif 16.4 aurait des effets positifs sur d'autres objectifs de développement, y compris ceux concernant l'égalité des sexes.

Le 18 décembre 2017, le Conseil de sécurité a tenu un débat public consacré à la question des armes légères et de petit calibre. Le débat était étayé par le rapport biennal du Secrétaire général sur les armes légères et de petit calibre ([S/2017/1025](#)). Dans ce rapport, le Secrétaire général a pris note de la nature extrêmement sexiste des

causes et des conséquences de l'utilisation des armes et a recommandé que le caractère sexospécifique de la violence armée et des conflits éclaire l'élaboration des politiques et des programmes. Il a également recommandé que la problématique femmes-hommes soit systématiquement prise en compte dans les efforts de maîtrise des armes légères et de petit calibre.

S'agissant du programme en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, dans son rapport de 2016 au Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2016/822), le Secrétaire général s'est félicité de l'engagement renforcé à s'attaquer aux effets déstabilisateurs du transfert illicite, de l'accumulation et du détournement d'armes légères et de petit calibre, y compris ses effets négatifs sur les femmes et les filles. Dans son rapport de 2017 au Conseil de sécurité sur cette question (S/2017/861), le Secrétaire général a noté que l'année précédente avait été marquée par la poursuite de l'utilisation d'armes lourdes et non conventionnelles, y compris les armes chimiques et les armes explosives, dans des zones civiles, ce qui avait eu de graves conséquences sur les populations civiles, en particulier dans la République arabe syrienne. Il a réaffirmé qu'il importait de mettre l'accent sur les effets sexospécifiques de la violence armée et la promotion du rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements pour mieux comprendre comment les flux d'armes illicites et la prolifération des armes légères et de petit calibre alimentaient un continuum de violence.

À l'initiative du Président pakistanais, et faisant fond sur le succès de la première réunion organisée en 2015, la Conférence du désarmement a tenu sa deuxième réunion plénière sur les femmes et le désarmement le 19 mai 2016. Les États Membres ont souligné l'importance de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, et les objectifs de développement durable, qui constituaient des cadres pour promouvoir davantage les liens entre l'égalité des sexes et le désarmement. Les États ont insisté sur la nécessité d'inclure les femmes dans les processus de prise de décision et aux postes de direction en vue de renforcer l'efficacité des efforts de désarmement. Les États ont également noté les différentes incidences des conflits armés, y compris l'utilisation des armes nucléaires, sur les femmes et les hommes.

Depuis 2010, l'accent mis sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires a donné un nouvel élan aux efforts de désarmement. Le très large soutien aux initiatives humanitaires a contribué au regain d'attention accordé actuellement à l'intégration des questions transversales, telles que l'égalité des sexes, la santé publique et l'environnement, dans les processus multilatéraux dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

Durant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 (TNP), les Parties au Traité ont utilisé cette enceinte pour appuyer la dimension humanitaire du désarmement nucléaire, y compris son lien avec l'égalité des sexes, lors de chacune des réunions préparatoires tenues en 2017 et 2018. De nombreux États ont soutenu l'appel lancé pour que les femmes et les hommes soient représentés de manière égale dans les débats concernant le Traité afin de renforcer les moyens et l'efficacité des processus relatifs au Traité et leurs résultats. L'impact disproportionné des rayonnements ionisants sur les femmes a également été souligné. En marge de la deuxième session du Comité préparatoire, les Missions permanentes de l'Australie, du Canada, des Pays-Bas et de la Suède auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Genève ont organisé une manifestation parallèle sur les femmes dans le Traité de non-prolifération nucléaire, le 25 avril 2018.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté le 7 juillet 2017, comprenait une référence aux conséquences différenciées selon le sexe des armes nucléaires ainsi qu'au renforcement de la participation des femmes dans le domaine du désarmement nucléaire. Dans le préambule, les États Parties ont souligné que les effets catastrophiques des armes nucléaires touchaient de manière disproportionnée les femmes et les filles, notamment en raison des effets des rayonnements ionisants, reconnaissaient que la participation pleine et effective des femmes, sur un pied d'égalité, était un facteur déterminant pour la promotion et l'instauration d'une paix durable, et étaient déterminés à appuyer et à renforcer la participation effective des femmes au désarmement nucléaire. En outre l'article 6 du Traité dispose que chaque État Partie fournit une assistance aux victimes prenant en considération l'âge et le sexe.

Plusieurs États ont également évoqué les considérations d'égalité des sexes dans leurs déclarations aux soixante-dixième et soixante et onzième sessions de l'Assemblée générale pendant les séances de la Première Commission. Lors de ces deux sessions, les États ont souligné la nécessité de faire des progrès plus importants en ce qui concerne l'intégration de la problématique femmes-hommes dans les politiques et programmes relatifs au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements afin d'assurer la participation des femmes dans les processus de prise de décision. Au cours de la soixante-dixième session, la Mission permanente de l'Irlande, conjointement avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, a organisé une manifestation parallèle sur le thème de l'égalité des sexes et les armes nucléaires. Cette manifestation était sous-tendue par l'étude conjointe de l'Institut et de l'International Law and Policy Institute intitulée « Gender, development and nuclear weapons: shared goals, shared concerns ». L'étude fait valoir que l'impact sexospécifique est utile pour comprendre les effets des armes nucléaires, le discours sur les armes nucléaires et les acteurs concernés. Elle établit que les explosions nucléaires affectent différemment les femmes et les hommes, y compris sur le plan biologique ; que l'application d'une perspective de genre au discours sur les armes nucléaires remet en cause le système établi des relations de pouvoir ; et que les femmes continuent d'être sous-représentées dans les forums multilatéraux de désarmement.

Au cours de la soixante et onzième session, le Canada a, au nom de 43 États, prononcé une déclaration conjointe sur la participation des femmes aux délibérations sur le désarmement, qualifiant de timide la démarche adoptée par les mécanismes de désarmement à l'égard de la représentation des sexes et du souci d'équité entre les sexes, soulignant les effets différenciés selon le sexe des armes nucléaires et préconisant une approche globale tenant compte de la problématique femmes-hommes dans les résolutions de la Première Commission et d'autres instruments relatifs au désarmement.

Le 5 décembre 2016, l'Assemblée générale a adopté la résolution [71/55](#) sur les impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires, qui faisait suite à la résolution [70/50](#), adoptée en 2015. Dans la résolution [71/55](#), l'Assemblée a de nouveau déclaré qu'une attention accrue doit être portée aux effets qu'une explosion nucléaire pourrait avoir sur les femmes et à l'importance de leur participation aux débats, décisions et mesures concernant les armes nucléaires.

Activités et initiatives menées par le Bureau des affaires de désarmement

Le Bureau des affaires de désarmement a continué d'examiner le lien entre l'égalité des sexes et le désarmement. En 2016, le Bureau a mis à jour son plan

d'action pour la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes¹⁵ et en consultation avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Groupe de la problématique femmes-hommes du Département des affaires politiques, a élaboré de nouvelles formations obligatoires à l'intention de son personnel. En 2017, le Bureau a adopté un plan de mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité des sexes pour compléter son Plan d'action et faire en sorte que le Bureau soit aligné sur les recommandations formulées dans la Stratégie sur la parité des sexes à l'échelle du système. Outre qu'il définit des moyens d'atteindre les cibles chiffrées fixées pour les administrateurs à tous les niveaux, le plan appelle à l'adoption de mesures concrètes dans trois domaines d'action prioritaires : leadership et responsabilité ; recrutement et avancements ; et instauration d'un environnement favorable. La Haut-Représentante pour les affaires de désarmement s'est fait l'ardente défenseuse du renforcement de la participation effective des femmes dans le désarmement, publiant notamment une tribune libre¹⁶ destinée aux jeunes femmes sur la nécessité d'une participation accrue de leur part aux efforts de désarmement, et prenant la parole à l'occasion d'une manifestation parallèle sur « les femmes dans le Traité de non-prolifération nucléaire », organisée par les Missions permanentes de l'Australie, du Canada, des Pays-Bas et de la Suède auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Genève¹⁷.

Au cours de 2017 et 2018, le Bureau a appuyé le Secrétaire général dans l'élaboration d'une nouvelle initiative visant à revitaliser le processus de désarmement et à relancer les efforts visant à mettre en place un « désarmement qui sauve des vies ». En mai 2018, le Secrétaire général a lancé son programme de désarmement intitulé « Sécuriser notre avenir commun », qui accorde la priorité aux moyens d'assurer la participation égale, pleine et effective des femmes à tous les processus de prise de décision concernant le désarmement. Le Programme demande également aux États de prendre en compte la problématique femmes-hommes dans l'élaboration des législations et politiques nationales relatives au désarmement et à la maîtrise des armements.

Le Bureau des affaires de désarmement s'est également efforcé de répondre aux demandes des États Membres pour améliorer leur aptitude à examiner les répercussions différenciées selon le sexe des armes, ainsi qu'à collecter des données ventilées par sexe. Après la sixième Réunion biennale des États sur les armes légères et pour donner suite aux recommandations énoncées dans le document final de cette réunion, le Bureau a révisé le modèle de rapport national au titre du Programme d'action afin d'inclure pour la première fois deux questions sur les considérations d'égalité entre les sexes. Sur les 77 rapports nationaux reçus au 31 mars 2018 pour la période 2016-2017 couverte par le rapport, 33 États ont affirmé que les considérations d'égalité entre les sexes étaient prises en compte dans l'élaboration des politiques, la planification et la mise en œuvre du Programme d'action. Dix-neuf États ont fourni des exemples spécifiques ou des critères pertinents. Onze États ont répondu qu'ils collectaient des données ventilées sur l'égalité des sexes et le commerce illicite des

¹⁵ <https://s3.amazonaws.com/unoda-web/wp-content/uploads/2016/06/update-gender-action-plan-2016.pdf>.

¹⁶ <https://www.teenvogue.com/story/international-womens-day-2018-the-women-who-have-shaped-policies-on-nuclear-weapons>.

¹⁷ <https://s3.amazonaws.com/unoda-web/wp-content/uploads/2018/04/Izumi-Remarks-at-Women-in-the-Nuclear-Non-Proliferation-Treaty-event.pdf>.

armes légères et de petit calibre. Ces rapports nationaux volontaires sont publiés sur le site Web du Bureau¹⁸.

Le Mécanisme interne de coordination de l'action concernant les armes légères a adopté un nouveau module au titre des Normes internationales sur le contrôle des armes légères, axé sur les hommes, les femmes et la nature sexospécifique des armes légères et de petit calibre¹⁹. Le module fournit des orientations aux professionnels sur la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des initiatives tenant compte de la problématique femmes-hommes qui visent à contrôler les armes légères et de petit calibre. En outre, l'appel à propositions de 2017 aux fins du Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements exigeait pour la première fois l'intégration de la problématique femmes-hommes pour toutes les demandes de financement.

Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a continué de soutenir les activités axées sur la spécificité des sexes et la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décision. En décembre 2017, le Centre a organisé un atelier de renforcement des capacités visant à développer les compétences techniques et de plaidoyer pour appuyer l'intégration de la problématique femmes-hommes dans les mécanismes de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements dans le bassin du lac Tchad. Des représentants de la société civile de quatre pays du bassin du lac Tchad – Cameroun, Niger, Nigéria et Tchad – ont été rejoints par des représentants des pouvoirs publics de ces mêmes pays pour discuter de plusieurs thèmes qui soulignaient le rôle important des femmes dans la lutte contre la prolifération des armes et des munitions. L'atelier, auquel 85 % des participants étaient des femmes, s'inscrivait dans le cadre d'un projet financé par la Suède afin d'accroître la participation des femmes à tous les niveaux de la prise de décision dans le règlement des conflits. L'initiative, intitulée « Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la prévention de l'acquisition des armes et des munitions par les groupes terroristes dans le bassin du lac Tchad », vise également à réduire le trafic d'armes pour faciliter la réalisation de la cible 16.4 des objectifs de développement durable.

Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique a promu une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans toutes ses activités en assurant la plus grande participation possible des femmes à ses manifestations et en choisissant des spécialistes de sexe féminin chaque fois que cela était possible. Les répercussions différenciées par sexe du commerce illicite des armes légères était au cœur de deux ateliers sous-régionaux organisés par le Centre en 2017 afin de renforcer la mise en œuvre du Programme d'action et de réduire les flux d'armes illicites.

Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a continué d'inclure les questions d'égalité des sexes en tant que question transversale dans la conception et l'exécution de tous ses projets. En décembre 2017, le Centre a organisé son premier colloque régional sur les femmes et la sécurité, qui s'est tenu au Pérou et a réuni plus de 40 femmes de la région déterminées à faire avancer le programme mondial sur la paix et la sécurité. Le Centre s'est également évertué à inclure les femmes dans ses activités : au cours de 2017, la participation des femmes a, en moyenne, atteint 40 %.

¹⁸ <http://smallarms.un-arm.org/national-reports>.

¹⁹ www.smallarmsstandards.org/isacs.

Le Bureau des affaires de désarmement au Centre international de Vienne a continué de promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de son initiative de paix prévoyant l'octroi de bourses aux femmes afin de former des jeunes femmes professionnelles dans le domaine de la paix, du désarmement et de la non-prolifération. En 2016, 170 femmes professionnelles en début de carrière dans les pays du Sud ont reçu des bourses dans le cadre du programme. En 2017, le Bureau a commencé à mettre en œuvre un programme de formation similaire pour l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, au titre duquel 60 bourses ont été octroyées pour former des femmes professionnelles en début de carrière sur les questions touchant le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements.

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

[Original : anglais]
[15 mai 2018]

Dans sa résolution [1325 \(2000\)](#), le Conseil de sécurité a engagé tous ceux qui participent à la planification des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion à prendre en considération les différents besoins des femmes et des hommes ex-combattants et à tenir compte des besoins des personnes à leur charge. Dans sa première résolution sur la question (résolution [65/69](#)), l'Assemblée générale a reconnu la contribution des femmes en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Les deux résolutions ont permis de sensibiliser à l'importance de la participation des femmes aux efforts de paix, de sécurité et de désarmement.

Les femmes ont été des agents de la consolidation de la paix et celles qui ont saboté la paix. Elles jouent un rôle crucial en tant que soutien à l'arrière pour les hommes qui combattent, en tant que combattantes actives en première ligne, en tant que personnes à charge et en tant qu'agents de consolidation de la paix plaidant pour que leurs fils, maris et pères fassent taire les armes. Toutefois, les femmes et les filles n'ont pas bénéficié de manière égale des services, des incitations financières, des soins de santé, de la formation, des fonds au titre de voyages, des subventions aux petites entreprises ou du soutien au logement qui sont procurés à leurs homologues masculins — les hommes armés — dans le cadre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ce qui sape les efforts déployés pour assurer la viabilité et un développement équitables.

Dans le cadre de l'application de ces résolutions, ONU-Femmes et les organisations de la société civile ont joué un rôle déterminant pour ce qui est de plaider et de militer en faveur d'activités de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements tenant compte de la problématique femmes-hommes.

Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, les femmes et les organisations de femmes ont joué un rôle de premier plan dans la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires qui a abouti au Prix Nobel de la paix en 2017 et à l'établissement du traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Les négociations sur le traité ont été présidées par une femme, l'Ambassadrice Elayne Whyte Gómez (Costa Rica). Le Bureau d'ONU-Femmes pour l'Amérique latine et les Caraïbes a collaboré avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes à

l'organisation d'un colloque associant plus de 40 femmes qui travaillent sur la sécurité, le désarmement et/ou le développement originaires de 26 pays de la région afin de renforcer la dynamique créée par les publications du Centre intitulées « Forces du changement » et de renforcer le nouveau réseau de professionnelles œuvrant pour un avenir plus sûr dans la région.

Au Soudan, le Bureau d'ONU-Femmes au Soudan et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sont en train de mettre en œuvre un projet conjoint de désarmement, démobilisation et réintégration dans la région du Darfour. Le projet vise à renforcer la stabilisation des populations par la réinsertion des ex-combattants hommes et femmes, en leur fournissant notamment des moyens de subsistance. Un soutien technique a également été apporté aux agents des services de répression par le biais de formations sur les droits de l'homme et les conventions internationales sur la protection des femmes. Au total, 50 officiers de police ont à ce jour été formés dans les cinq états du Darfour.

En tant que membre actif du Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ONU-Femmes pilote la révision du module sur le genre et la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les autres modules des normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration qui seront lancées en 2018.

IV. Réponses reçues d'autres organisations internationales

Union européenne²⁰

[Original : anglais]

[14 mai 2018]

La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sont des priorités importantes pour l'Union européenne. L'Union européenne est pleinement attachée à la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans tous les travaux afférents au désarmement, y compris concernant les armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Cela est attesté par le fait que l'égalité des sexes et le désarmement constitue l'une des 11 priorités de haut niveau pour les trois groupes de travail de l'Union européenne sur le désarmement et la non-prolifération.

L'Union européenne estime que la participation active et le rôle moteur des femmes dans les processus de prise de décision sur la paix et la sécurité sont essentiels pour parvenir à la paix, à la sécurité et au développement durable. Le rôle des femmes dans ces domaines, notamment en matière de désarmement et de non-prolifération, devrait être renforcé en assurant l'analyse systématique des inégalités entre les sexes et l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes.

L'Union européenne et ses États membres sont depuis longtemps attachés à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité dans l'action menée au niveau intérieur et extérieur. L'adoption à l'unanimité de la résolution 2242 (2015) a envoyé un message fort de l'engagement continu de la communauté internationale à

²⁰ Le texte intégral des informations communiquées par l'Union européenne pourra être consulté sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement (www.un.org/disarmament/fr/egalite-des-sexes). Un résumé a été fourni pour inclusion dans le présent rapport.

faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en vue de relever les nouveaux défis mondiaux. L'Union européenne promeut activement la mise en œuvre renforcée et effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et l'expansion de sa portée.

L'Union européenne poursuit ses efforts visant à intégrer l'égalité des sexes et la résolution [1325 \(2000\)](#) sur les femmes et la paix et la sécurité dans sa Politique de sécurité et de défense commune. Tous les documents de planification pour les missions et opérations au titre de la Politique font référence à la nécessité d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et d'inclure des activités spécifiques axées sur l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les femmes et la paix et la sécurité.
